



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE de CROTS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 8 octobre 2025 à 19h

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TETENOIRE, Lionel RAIMBAULT, Marie LAGIER, Isabelle KWIATEK, David SIGNORET, Gérard VAIANO, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Christine TOUCHE.

Excusés : Jean-Daniel GUIEU (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), Aude BUSSERAU (pouvoir à Michèle TETENOIRE),

Absents : Julien BELLINE, Emmanuelle STICCHI

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 9 juillet 2025 à 19H

Finances

- ✓ Tarifs des repas au restaurant scolaire
- ✓ Tarifs des repas portés à domicile
- ✓ Décision modificative n°2 (commune)
- ✓ Tarifs camping municipal 2026

Domaine et patrimoine

- ✓ Vente parcelles D788 et D789 à M. Savornin
- ✓ Vente parcelles D701 à M. Raso
- ✓ Vente parcelles B905 et B902 à M. Puiroud
- ✓ Rectification de la délibération n°40/2025 vente parcelle B2878 à M. Abassi

Travaux

- ✓ Attribution des lots 1, 2 et 3 du marché de la Grange Joubert

Enfance / jeunesse

- ✓ Participation aux frais de transport scolaire
- ✓ Modification des statuts des Loulou's

Personnel

- ✓ Avenant convention adhésion prévoyance
- ✓ Suppression 2 postes agents de maitrise (01/11/2025 et 01/01/2026) et création d'un poste d'adjoint technique au 1^{er} novembre

Divers

- ✓ Renouvellement adhésion service Archivage avec le CDG05
- ✓ Présentation du RQPS assainissement 2024 (sans délibération)

La séance est ouverte à 19h04

Monsieur le Maire constate le quorum, indique les procurations : Jean-Daniel GUIEU à Jean-Pierre GANDOIS, Laetitia HAUWELLE à Marie LAGIER, Aude BUSSERAU à Michèle TETENOIRE, nomme Michèle TETENOIRE secrétaire de séance et propose de passer à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 9 juillet 2025 à 19H

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Tarifs des repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché public de fourniture de repas arrivait à son terme le 31 aout 2025. Une nouvelle consultation a donc été lancée et seul l'hôpital d'Embrun y a répondu. Il en ressort une très légère augmentation tarifaire de 0.03€. Monsieur le Maire propose de ne pas répercuter cette hausse sur les tarifs à la charge des familles crétoires, sauf pour les élèves extérieurs à la commune. Les tarifs à compter du 1^{er} novembre 2025 s'établissent donc ainsi :

- 4.97€ pour un enfant
- 4.47€ pour deux enfants et plus d'une même famille
- 6.75€ pour les enfants domiciliés hors commune
- 4.00€ pour un repas amené par les parents et consommé dans le restaurant scolaire, dans le cadre d'un P.A.I.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Tarifs des repas portés à domicile

De la même manière que pour les repas de la cantine scolaire, le marché pour la fourniture de repas dans la cadre des repas portés à domicile a été réattribué à l'hôpital d'Embrun pour un prix unitaire de 11.25€ TTC. Une très légère baisse a même été constatée de 0.15€ qui sera répercutée sur les tarifs relatifs aux personnes relevant de la dernière tranche d'impôts. Les autres tarifs restent inchangés, étant rappelés que les frais de personnel réalisant la livraison des repas ainsi que le véhicule sont à la charge de la commune.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} novembre sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| ○ personne non imposable | 9.00€ par repas |
| ○ impôts de 1 à 230 € | 9.30€ par repas |
| ○ impôts de 231 à 535 € | 10.00€ par repas |
| ○ impôts de 536 à 1070 € | 10.60€ par repas |
| ○ impôts de plus de 1071 € | 11.25€ par repas |

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Décision modificative n°2 (commune)

Michèle TETENOIRE fait lecture de la délibération expliquant que le changement de mode d'évaluation des bases locatives cadastrales en 2025 par les services des impôts nécessite un réajustement des dépenses et recettes relatives aux impôts sur le foncier bâti.

Par ailleurs, il convient également d'inscrire dans notre budget les 2 crédits-relais souscrits à l'été (165 000€ pour les travaux de réfection voirie suite aux intempéries et 206 000€ pour les travaux de la grange Joubert, soit un total de 371 000€).

La décision modificative suivante est donc proposée :

Crédits à ouvrir

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépense	014	7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	731.00€
Fonctionnement Dépense	014	7498	Autres reversements sur dotations et participations	49 044.00€
Fonctionnement Recette	74	74833	Etat – compensation au titre des exonérations de taxes foncières	44 044.00€

Investissement Recette	16	1641	Emprunt en Euros	371 000.00€
Investissement Dépense	16	1641	Emprunt en Euros	371 000.00€

Crédits à réduire

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépense	011	6042	Achats de prestations de services	5 731.00 €

François LAGIER regrette que ces opérations n'aient pas donné lieu à 2 DM distinctes (une pour le fonctionnement et une pour l'investissement).

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Tarifs camping municipal 2026

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposant les tarifs 2026 pour le camping comme suit :

- Le camping étant classé 3 étoiles la taxe de séjour est fixé à 0.66€ (sous réserve de modification de la communauté de commune)
- L'ouverture du camping du 01 avril 2026 au 01 novembre 2026
- Les dates des saisons :

Camping : Basse saison du 1^{er} avril au 26 juin 2026

Et du 22 Août au 01 Novembre 2026

Haute saison du 27 Juin au 21 Août 2026

Locatifs : Basse saison du 1^{er} avril au 22 mai 2026

Et du 16 Septembre au 01 Novembre 2026

Moyenne saison du 23 mai au 26 juin 2026

Et du 22 Août au 15 Septembre 2026

Haute Saison du 27 Juin au 21 Août 2026

- Ouverture de l'espace baignade : 15 mai 15 septembre 2026 selon météo
- La Wifi est intégrée dans les tarifs
- Réduction en basse saison pour les groupes, de 20 personnes minimums, de -10% sur la totalité du séjour
- Réduction pour les emplacements de - 10% sur la totalité du séjour, pour les longs séjours de plus de 80 nuits
- Ventes flash, promotion de dernière minute à - 25%, en cas d'annulation ou d'évènements particuliers
- Réduction « early booking » sur une période donnée -10%
- Possibilité d'avoir exceptionnel au cas par cas
 - Caution clé casier réfrigéré : 100€
 - Caution enrouleur : 50 €

Les arrivées locatif 16h, départs avant 10h00.

Camping	Basse saison	Haute saison
FORFAIT 2 PERSONNES / NUIT 1 emplacement + 1 ou 2 personnes +1 véhicule	15.70€	20.50€
ADULTE SUPPLEMENTAIRE Prix par nuit par adulte (+ de 12 ans) en supplément sur un emplacement	3,70€	6,30€
ENFANT supplémentaire DE 2 A 12 ANS	2.10€	3.40€

VEHICULE SUPPLEMENTAIRE, REMORQUE	3,70€	4€
Par nuit pour tout véhicule en supplément sur un emplacement		
ELECTRICITE	5,60€	6€
Par nuit et par emplacement		
CARAVANE VIDE	15.70€	20,50€
Par nuit et par emplacement		
ANIMAL DE COMPAGNIE *	2,5€	3,20€
LOCATION ADAPTATEUR ELECTRIQUE selon disponibilité		
Prix par séjour quelle que soit la durée	5,50 €	5,50 €
BADGE BARRIERES	35 €	35 €
Tout badge perdu ou endommagé sera facturé		
CAUTION ADAPTATEUR ELECTRIQUE	25 €	25 €
Caution rendue au retour de l'adaptateur		

* prix par nuit carnet de vaccination obligatoire, nous contacter pour plus d'information, les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés.

<u>Locatifs</u>	BASSE	MOYENNE	HAUTE
Pod 2 personnes			
2 nuits	75€	101 €	131 €
Nuit supplémentaire	35€	47 €	61€
Semaine	203€	312 €	415 €
Pod 4 personnes			
2 nuits	96€	134€	167 €
Nuit supplémentaire	45€	62 €	78 €
Semaine	225€	389€	534 €
Option ménage pod	22 €	22 €	22 €
MOBIL– HOME 2 chambres 4 personnes			
2 NUITS	118 €	235 €	X
3 NUITS	139 €	268 €	X
4 nuits	187 €	332 €	x
5 nuits	235 €	396 €	x
6 nuits	284 €	460 €	x
SEMAINE			
Haute saison du samedi au samedi	278 €	470 €	750 €
La 2^{ème} semaine à -20%	222 €	376 €	x
La 3^{ème} semaine - 30%	195 €	329 €	x
LOCATION AU MOIS basse saison	550 €	x	X
NUIT SUPPLEMENTAIRE	45 €	60 €	X
Option MENAGE	60 €	60 €	60 €
MOBIL – HOME 3 chambres 6 personnes			
2 NUITS	161 €	278 €	X
3 NUITS	182 €	310 €	X

4 nuits	235 €	385 €	x
5 nuits	289 €	460 €	x
6 nuits	342 €	535 €	x
SEMAINE Haute saison du samedi au samedi	321 €	530 €	820€
<i>La 2^{ème} semaine à -20%</i>	257 €	424 €	x
<i>La 3^{ème} semaine - 30%</i>	225 €	371 €	x
LOCATION AU MOIS	620 €	x	X
NUIT SUPPLEMENTAIRE	50 €	70 €	X
Option MENAGE	70 €	70 €	70 €
AUTRES			
CAUTION mobil-home	500 €	500€	500 €
CAUTION pod	250 €	250 €	250 €
Taxes de séjour / nuit / adulte	0.66€	0.66€	0.66€
Kit draps serviettes /séjour / lit 1 personne +1 serviette	15 €	15 €	15 €
Kit draps serviettes /séjour / lit 2 personnes +2 serviettes	20€	20€	20€
JETON MACHINE A LAVER	3,70€	3,70€	3.70 €
LESSIVE	1.10 €	1.10 €	1.10€
Frais de réservation	8€	8€	8€
Assurance annulation (voir conditions)	35 €	35€	35€
Location casier réfrigéré/jour selon disponibilité	3,50€	3,50€	3,50€

Monsieur le Maire remercie Mme Ingrid CAULLE pour le travail effectué.

François LAGIER demande encore plus de souplesse pour les groupes de moins de 20 personnes surtout en moyenne saison. Monsieur le Maire propose d'en discuter avec Ingrid.

François LAGIER demande où en est la nouvelle zone de mobil-homes. Michèle TETENOIRE répond qu'en raison de la loi Littoral, il n'est plus possible de s'étendre.

Etienne BERENGUEL demande comment s'est passé la cohabitation entre les campeurs les jeunes du camp de l'UCPA. Michèle TETENOIRE lui répond que tout s'est bien passé et que tout le monde a respecté les règles.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Vente parcelles D788 et D789 à M. Savornin

Gérard VAÏANO donne lecture du projet de délibération concernant la proposition d'achat de la part de M. SAVORNIN pour les parcelles D788 et D789 d'une superficie totale de 8313 m² pour le prix de 12470€.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Vente parcelles D701 à M. Raso

Gérard VAÏANO donne lecture du projet de délibération concernant la proposition d'achat de la part de M. RASO pour la parcelle D701 d'une superficie de 1800 m² pour le prix de 2700€.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Vente parcelles B905 et B902 à M. Puiroud

Michèle TETENOIRE rappelle que les parcelles B905 et B902 avaient déjà fait l'objet de proposition d'achat qui n'ont finalement pas abouties. Elle présente la proposition d'achat de la part de M. Marc PUIROUD.

Christine TOUCHE s'interroge au sujet de l'accès à cette parcelle que M. PUIROUD devra réaliser. Michèle TETENOIRE lui répond que justement cet accès est estimé à 15000€, ce qui justifie la baisse du prix de vente.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Rectification de la délibération n°40/2025 vente parcelle B2878 à M. Abassi

Michèle TETENOIRE explique qu'il convient de rectifier la délibération n°40/2025 uniquement en raison du fait que la parcelle sujet de la vente à M. ABASSI a été cadastrée et bénéficie désormais du n°B2878. Cette rectification était nécessaire pour pouvoir établir l'acte notarié de vente.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Attribution des lots 1, 2 et 3 du marché de la Grange Joubert

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation de gré à gré qui a été relancé dans le but d'attribuer les derniers lots 1 + 2 + 3. L'entreprise METEBELE est proposée comme attributrice de ces 3 lots de la manière suivante :

lot n°	intitulé du lot	prix € HT	prix € TTC
1	démolition	54 419,86	65 303,84
2	terrassement VRD	80 773,79	96 928,55
3	maçonnerie	319 969,81	383 963,78

Monsieur le Maire indique que les travaux pourraient débuter début novembre et indique qu'il est intéressant de travailler avec la même entreprise pour ces 3 lots.

François LAGIER s'étonne du prix de la démolition étant donné que la démolition d'une maison à Montmirail avait couté 100 000€ et qu'il estime que ce prix est sous-estimé notamment en raison des risques pour les constructions limitrophes de la grange Joubert. Monsieur le Maire rappelle que tous les éléments nécessaires à la consultation des entreprises leur ont été transmises et qu'ils ont pu faire leur offre en toute connaissance de cause.

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions)

10. Participation aux frais de transport scolaire

Marie LAGIER présente le projet de délibération qui est identique à ce qui se passait l'année dernière, soit une participation de la commune à hauteur de 25€ pour un cout annuel de la carte de transport ZOU de 90€.

Etienne BERENGUEL demande si la commune n'aurait pas pu augmenter sa participation au profit des familles crétoires.

Marie LAGIER lui indique que Crots est certainement la seule commune à proposé ce type de participation qui n'a jamais fait l'objet de revendication d'augmentation de la part des familles.

Délibération adoptée à l'unanimité

11. Modification des statuts des Loulou's

Michèle TETENOIRE indique que la commune des Orres souhaite intégrer le SIVU des Loulou's. Il est donc nécessaire pour les communes membres du SIVU les Loulou's d'approuver cette nouvelle adhésion.

Délibération adoptée à l'unanimité

12. Avenant convention adhésion prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune à la prévoyance pour les agents de la commune est de 20€/mois et qu'il convient de prolonger l'adhésion de la commune au contrat proposé par le CDG05 pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

13. Suppression 2 postes agents de maîtrise (01/11/2025 et 01/01/2026) et création d'un poste d'adjoint technique au 1^{er} novembre

Monsieur le Maire rappelle les raisons de ces mouvements : le départ à la retraite de M. Gilles STALIN au 1^{er} novembre et celui de M. Laurent CASAGRANDE au 1^{er} janvier 2026, ainsi que la nomination de Mme Pascale PEREA au 1^{er} novembre.

François LAGIER s'inquiète de la transmission de savoirs, notamment sur la compétence Eau. Monsieur le Maire indique que Pascale et Eric pourront prendre le relais et ont pu bénéficier d'un tuiage de la part de Laurent.

Délibération adoptée à l'unanimité

14. Renouvellement adhésion service Archivage avec le CDG05

Monsieur le Maire présente le projet de délibération et l'intérêt de la commune à renouveler l'adhésion de la commune au service d'archivage du CDG05 pour pouvoir bénéficier de leur savoir-faire.

Délibération adoptée à l'unanimité

15. Présentation du RPQS assainissement 2024 (sans délibération)

Monsieur le Maire indique que tous les conseillers ont été destinataires du RPQS Assainissement 2024 de la CCSP. Il demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Michèle TETENOIRE indique que les retours des stations de Crots sont conformes.

François LAGIER s'étonne toujours que Véolia pratique des tarifs d'entretien similaires à ceux de grandes stations d'épuration alors qu'à Crots il n'y a que des petites stations dont les couts sont bien moindres.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement il existe un litige entre la CCSP et Veolia à ce sujet mais qu'il s'agit d'une compétence intercommunale.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la route des Chaulières va débuter lundi et qu'une circulation alternée va être mise en place. De la même manière, les travaux de confortement du talus vers le Bois vont aussi débuter très prochainement.

Les travaux de la rue de Vicherette ont aussi pu être réalisés dans les derniers jours. Il précise que lors de la réunion de quartier, les habitants ont demandé à installer un panneau STOP à la place du CEDEZ LE PASSAGE.

Monsieur le Maire indique que les travaux de viabilisation du lotissement ont été réalisés et demande à chacun de parler de lotissement autour d'eux.

Monsieur le Maire indique que le local du 1^{er} étage de la maison Serres a été loué à une psychothérapeute artiste peintre. Il ne reste donc plus que le dernier étage à louer.

Monsieur le Maire indique que le 2 novembre à 11h00 aura lieu l'inauguration de panneaux réalisés sur le Maquis de Boscodon.

Au sujet de la médiathèque, Marie LAGIER indique que des conventions ont été signées entre la médiathèque et des parents pour permettre à des enfants de s'impliquer en tant que bénévole dans la vie de la médiathèque sous l'appellation d' « ambassadeurs ».

Marie LAGIER donne également des nouvelles du local de M. Calais que la commune va louer dans le but d'y installer les services de la garderie et qu'il sera donc possible de se séparer de l'Algecco dans la cour de l'école. Elle indique que ce local proposera plus d'espace et un cadre très agréable.

Monsieur le Maire revient sur l'accident qui a eu lieu le week-end dernier au Morgan par l'attaque d'un randonneur par des patous. Il indique que l'enquête a été confiée à la Brigade Environnement d'Embrun. François LAGIER demande si une réunion est prévue avec le président du groupement d'éleveurs pour essayer de prévenir ce qui s'est passé. Lionel RAIMBAULT précise que les chiens ont été agressifs peut-être en raison d'une attaque de loups qui a eu lieu pendant la nuit précédente. Monsieur le Maire rappelle aussi que la commune de Crots a mis en place des moyens dans un but de prévention : le péage qui a aussi un rôle de pédagogique mais aussi la médiation pastorale.

Michèle TETENOIRE indique que le 7 décembre sera organisé la St Nicolas le 7 décembre et qu'un nouveau LOTO aura lieu le 16 décembre. Elle indique également qu'un Corso fleuri sera organisé au mois de juin et elle fait appel aux bénévoles qui pourraient être intéressés par le projet.

Etienne BERENGUEL demande si une société est en charge du nettoyage des toilettes du parking du grand Clot. Monsieur le Maire lui indique qu'une société est bien en charge de cela et que contrairement à l'année dernière, cela s'est relativement bien passé.

Etienne BERENGUEL interroge au sujet du projet de l'ASPEC de création d'un abri pour une ancienne pompe à incendie. Monsieur le Maire lui indique que les services de l'ABF vont être consulté.

Monsieur le Maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24

La secrétaire de séance,
Michèle TETENOIRE

Le Maire,
Jean-Pierre GANDOIS